

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-04-04

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 avril 2016 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Jacques Bogenez, Guy Larkin et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016
4. Suites du procès-verbal du 7 mars 2016
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Affectation fonds réservés carrières sablières 2016
7. Affectation fonds réservés projet Hatley Acres
8. Affectation budget vidange fosses septiques
9. Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux saison 2016
10. PIIA, 17 chemin Minton Hill
11. Contrat Madame Lucie Guylaine Levasseur
12. Mandat à Madame Lucie Guylaine Levasseur
13. Parc Scowen, entente Fiducie de conservation Massawippi
14. Club de conservation du lac Massawippi
15. Mandat de signature Groupe Hatley
16. Adoption des comptes à payer
17. Correspondance
18. Divers
19. Clôture de la séance

16-04-04.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-04-04.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU le procès-verbal du 7 mars 2016 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-04-04.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur David Wright nous informe que la Légion fera un jardin communautaire et que cela nécessitera du compost. Le conseil prend note de sa demande.

Madame Geneviève Séguin demande si l'on peut mettre sur notre site Web l'évènement de « *L'Antique show* » qui se tiendra les 8,9 et 10 juillet prochain. La réponse est oui.

Monsieur Jean Dupuis demande des explications quant à la résolution évoquant les vices cachés du 4765, chemin Capelton, résolution n° 16-04-04-15.

16-04-04.06

AFFECTATION FONDS RÉSERVÉS CARRIÈRES SABLIERES 2016

ATTENDU QU'il y lieu de transférer aux activités financières la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$) venant des sommes perçues de la réglementation des carrières sablières pour l'entretien de certaines rues et routes pour l'année 2016;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le transfert aux activités financières d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$) venant du fonds carrières sablières et y être affecté aux infrastructures des routes de la municipalité pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.07

AFFECTATION FONDS RÉSERVÉS PROJET HATLEY ACRES

ATTENDU QU'il y lieu de transférer au surplus libre la somme de TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE DOLLARS (356 000 \$) venant des sommes affectées par les résolutions n° 13-12-02-11 et 10-12-06-15;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le transfert au surplus libre d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE DOLLARS (356 000 \$) venant des montants affectés en 2010 et 2013 pour le projet Hatley Acres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.08

AFFECTATION VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2016

ATTENDU QUE la vidange des fosses septiques se fait au deux (2) ans;

ATTENDU QUE la tarification 2015 pour la vidange des fosses a été comptabilisée au surplus affecté en 2015 car aucune dépense;

ATTENDU QUE l'année 2016 est une année de vidange des fosses;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley utilise en 2016 la totalité du surplus affecté à la vidange des fosses d'un montant de SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT-TROIS DOLLARS (63 423 \$) pour couvrir le coût de la vidange.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-04-04.09

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES À TITRE D'INSPECTEURS MUNICIPAUX SAISON 2016

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité du Canton de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre, sont embauchés, pour la saison 2016, pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE les patrouilleurs nautiques, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.10

PIIA, 17 CHEMIN MINTON HILL

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire a été déposée concernant la propriété située au 17, chemin Minton Hill (lot n° 4 029 665);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'A la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de permis de construction du lot n° 4 029 665, chemin Minton Hill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-04-04.11

CONTRAT DE MADAME LUCIE GUYLAINE LEVASSEUR

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer la coordonnatrice Madame Hélène Cyr qui nous a quitté pour un autre emploi dans le secteur étudiant;

ATTENDU QUE Madame Lucie Guylaine Levasseur est intéressée à cumuler cette fonction selon les conditions proposées à son futur contrat;

ATTENDU QUE Madame Levasseur accepte la proposition de la municipalité;

**PAR CONSEQUENT
IL EST PROPOSE PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte d'engager Madame Lucie Guylaine Levasseur pour coordonner les activités de loisirs de la municipalité;

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.12

MANDAT À MADAME LUCIE GUYLAINE LEVASSEUR

ATTENDU QUE la municipalité veut donner un mandat complet de développement de la Vallée Massawippi pour ce printemps;

ATTENDU QUE Madame Lucie Guylaine Levasseur est intéressée à piloter avec l'inspecteur en bâtiment environnement Monsieur Éric Gravel ce mandat à l'intérieur de ses tâches de coordonnatrice loisirs;

**PAR CONSEQUENT
IL EST PROPOSE PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte que Madame Lucie Guylaine Levasseur pilote ce dossier à l'intérieur de ses tâches de coordonnatrice des loisirs avec Monsieur Éric Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.13

PARC SCOWEN – ENTENTE FIDUCIE DE CONSERVATION MASSAWIPPI

ATTENDU QUE le terrain appelé Parc Scowen dont le numéro de lot est 5 796 689 est de propriété commune aux municipalités du Canton de Hatley et du village de North Hatley dû au don fait par la famille Scowen le 31 mars 1980 sous réserve que les deux municipalités gardent ce terrain comme parc municipal;

ATTENDU QUE la Fiducie de conservation Massawippi promet que les sentiers seront faits d'ici CINQ (5) années, sentiers qui rejoindront nos sentiers déjà existants contigus à ce terrain remis à la Fiducie;

ATTENDU QUE l'acre de terrain réservé aux DEUX (2) municipalités pour la construction d'une caserne de pompier est prévue sans conditions d'échéancier sauf si la caserne prévue à cet endroit est construite ailleurs que sur l'acre de terrain réservé, si tel est le cas, l'acre réservé de terrain prévu sera rétrocédé à la Fiducie de conservation Massawippi;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de donner à la Fiducie de conservation Massawippi son terrain cadastre numéro 5 796 689 avec les conditions ci-haut énumérées et advenant le cas que les conditions ci-haut mentionnées ne sont pas acceptées, le conseil municipal du Canton de Hatley se retire de cette donation.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley mandate Monsieur le maire et Madame la directrice à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.14

CLUB DE CONSERVATION LAC MASSAWIPPI

ATTENDU QUE le *Club de conservation Massawippi* est très actif au niveau de l'ensemencement du lac Massawippi;

ATTENDU QUE ces actions sont très profitables et nécessaires pour la protection et la santé du lac;

ATTENDU QUE l'activité *Pêche en herbe* est aussi très populaire pour les citoyens du Canton;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de donner une somme totale de SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750 \$) soit DEUX CENT CINQUANTE (250 \$) pour l'ensemencement 2016 et CINQ CENT DOLLARS (500 \$) pour l'activité *Pêche en herbe 2016*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.15

MANDAT DE SIGNATURES GROUPE HATLEY

ATTENDU QU'à la suite de la mise en demeure effectuée le 2 février dernier relative à des vices-cachés du bâtiment sise au 4865, chemin Capelton et que, dans le but de ne pas aller en justice pour vices-cachés, il y a lieu d'avoir une entente avec le Groupe Hatley inc.;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater les signataires pour un futur bail et une future promesse d'achat à intervenir entre elle et le Groupe Hatley inc.;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.16

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201600160 à 201600219	237 654,14 \$
Salaires Mars 2016	32 019,12 \$

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 5 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-04-04.17

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

16-04-04.18

DIVERS

Aucun point apporté.

16-04-04.19

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale